



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cérémonie de signature du nouveau contrat de concession entre l'État et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc

Monsieur Nizar BARAKA, Ministre de l'Équipement et de l'Eau, Monsieur Fouzi LEKJAA, Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget et Monsieur Mohammed CHERKAOUI EDDEQAQI, Directeur Général de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM), ont procédé ce jeudi 14 mai 2026 à Rabat, à la signature du nouveau contrat de concession conclu entre l'État et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, en présence de Monsieur Khalid HATTAB, Directeur Général Adjoint de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et du suivi des performances des Établissements et Entreprises Publics.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions prévues par l'article 19 du Protocole d'accord conclu entre l'État et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc au titre de la période 2025-2032, signé le 21 mars 2025. Il traduit la volonté de l'État de renforcer le cadre contractuel régissant la gestion du réseau autoroutier national et d'accompagner les transformations majeures que connaît cette composante stratégique, en conformité avec les Hautes Orientations Royales visant le développement des infrastructures nationales et le soutien de la dynamique de développement de notre pays.

Lors de cette cérémonie, Monsieur Nizar BARAKA, Ministre de l'Équipement et de l'Eau, a rappelé que la Société Nationale des Autoroutes du Maroc a réalisé, depuis sa création en 1989, un réseau autoroutier s'étendant sur environ 1.800 kilomètres, considéré comme le deuxième plus vaste à l'échelle continentale, reliant les principaux pôles économiques et urbains du Royaume, et contribuant ainsi de manière effective au renforcement du développement régional et à la facilitation de la mobilité des personnes et des marchandises.

Dans ce cadre, Monsieur le Ministre a mis en exergue l'importance de ce nouveau contrat, qui annule et remplace la convention de concession globale conclue entre l'État et la Société le 13 novembre 2019, soulignant qu'il s'inscrit dans la continuité des dispositions actuellement en vigueur, tout en introduisant un ensemble de nouveautés substantielles de nature à renforcer la pérennité financière de la Société et à élargir son périmètre de concession, qui sera étendu pour intégrer de nouvelles sections autoroutières, à savoir : l'autoroute Tit Mellil – Berrechid, l'autoroute Continentale Rabat – Casablanca, ainsi que la gestion de l'exploitation de l'autoroute Guercif – Nador.

Monsieur le Ministre n'a pas manqué de souligner que cette signature s'inscrit dans le cadre des préparatifs de notre pays pour accueillir la Coupe du Monde de Football 2030, le réseau autoroutier national étant appelé à jouer un rôle central dans la garantie d'une mobilité efficace entre les villes hôtes, conformément aux standards internationaux retenus par la FIFA, lesquels exigent la mise à disposition de réseaux de transport modernes, rapides et sécurisés.

De son côté, Monsieur Fouzi LEKJAA, Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, a affirmé que ce nouveau contrat constitue un levier essentiel pour renforcer la pérennité financière de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et pour accompagner la dynamique de développement que connaît notre pays, soulignant que les nouvelles dispositions intégrées dans ce contrat permettront de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement des projets stratégiques de la Société et de garantir son équilibre financier à moyen et long terme.

Dans son allocution prononcée à cette occasion, Monsieur Mohammed CHERKAOUI EDDEQAQI, Directeur Général de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc a indiqué que la concrétisation de ce contrat permettra à ADM de consolider les acquis et de poursuivre sa double mission de développement du réseau autoroutier national et de service à l'utilisateur, conformément aux plus hauts standards de performance, de sécurité et de qualité, tout en renforçant sa contribution au développement économique et social du Royaume.